

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Autorisation de recrutement d'un chargé de mission «création d'entreprises» et de modification des conditions de rémunération de certains agents non titulaires

Mesdames, Messieurs,

1/ Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016 en cours de négociation avec la Région Poitou-Charentes et à la suite de la vacance du poste de chargé de mission « création d'entreprises » dont les missions seront d'animer l'atelier de la création, d'assurer la gestion du bâtiment où sont hébergés la maison de l'emploi et de la formation, la mission locale du Nord Vienne, le pôle de mobilité et l'école de la deuxième chance, de piloter l'opération CitésLab, financée par la Caisse des Dépôts et Consignations et d'organiser les manifestations liées à la création d'entreprises, je vous propose d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (3 ans).

2/ Suite à la réforme des grilles indiciaires de rémunération des catégories B et C depuis le 1er février 2014, il est nécessaire de prendre des avenants aux contrats de 5 agents non titulaires recrutés sur des emplois permanents et rémunérés sur des indices ayant été revalorisés.

Je vous propose d'autoriser la revalorisation des rémunérations de ces 5 agents à compter du 1er février 2014.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3 2° et 97,

VU le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau du 25 mars 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n°2 du bureau du 10 juin 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n°1 du bureau du 8 juillet 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n°3 du bureau du 14 octobre 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU la délibération n°4 du bureau du 14 février 2014 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 juin 2014

n°2

page 2/2

CONSIDERANT que le service économie et entreprises a besoin pour son bon fonctionnement d'un chargé de mission « création d'entreprises »,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service économie et entreprises justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les rémunérations de l'adjoint au responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse, du responsable du secteur « Événements et manifestations » du service logistique, d'un maître-nageur sauveteur du Centre aquatique, du chef d'équipe de collecte et du responsable de la médiation culturelle auprès du service culture en poste à la date du 1er février 2014 suite aux revalorisations indiciaires mises en place par le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- **le recrutement d'un agent non titulaire** à temps complet sur le poste de chargé de mission « création d'entreprises », rémunéré sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 542 pour une durée de 3 ans.

Le coût de ce recrutement, soit 56002€ en année pleine, est inscrit au budget 2014.

- autorise monsieur le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- **la modification, à compter du 1er février 2014, des contrats des agents non titulaires** à temps complet occupant les postes suivants pour les rémunérer sur la base de l'indice brut 340 :

- adjoint au responsable de l'espace Raseteau chargé de l'information jeunesse pour le rémunérer sur la base de l'indice brut 340,
- responsable du secteur « Événements et manifestations » du service logistique,
- maître-nageur sauveteur du centre aquatique,
- chef d'équipe de collecte,
- responsable de la médiation culturelle auprès du service culture.

Le coût de ces revalorisations est inscrite au budget 2014.

- autorise monsieur le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 06/06/14 n° 5548
Publié au siège de la CAPC, le 05/06/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER